



# POLE REGLEMENTAIRE

*Dominique GANDIN*

Tél : 06.47.87.29.20

## COMMISSION REGLEMENTS

*District de la Loire*

Tél : 04.77.92.28.79

**PV N°35 DU SAMEDI 20/04/2024**

Réunion du 15 avril 2024

Président : François RIOUFFREY  
Secrétaire : Philippe GUILLOT

L'exécution provisoire des sanctions est prononcée et compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'équité sportive, la commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel des sanctions suivantes,

### AVIS AUX CLUBS

Nous demandons aux clubs lors de la formulation des réserves de bien vouloir respecter strictement la conformité des textes concernant les articles des Règlements Sportifs du District, Ligue et FFF. Art 35 du DL et 142,145 et 187 de la FFF. Cette demande est nécessaire pour que la Commission des Règlements puisse prendre sereinement les décisions et respecter l'éthique de nos différentes compétitions, afin d'éviter toute jurisprudence.

### COURRIER CLUB PAR MESSAGERIE

Pour toute demande par messagerie électronique, applicable des articles 186-1 ; 187-2 (section 2 – réclamations) et de l'article 190-1 (section 3 – Appels) des règlements généraux de la FFF.

**Suite à différentes informations, la Commission des Règlements du District de la Loire se réserve le droit de faire ÉVOCATION sur toutes les rencontres susceptibles d'être entachées par une fraude.**

### RECEPTION DOSSIERS

#### FORFAIT GENERAL

<b>Affaire n° R170</b> - Commission des Jeunes U18 D3	560559 ANZIEUX
<b>Affaire n° R171</b> - Commission des Jeunes U15 D4	516403 GRAND CROIX LORETTE
<b>Affaire n° R172</b> – Commission Futsal Seniors	554178 ST CHAMOND FEU VERT

#### FORFAIT SIMPLE

**Affaire n° R155** - Dossier transmis par la Commission Seniors D4 Poule D J17  
**Affaire n° R156** - Dossier transmis par la Commission Seniors D5 Poule E J17  
**Affaire n° R157** - Dossier transmis par la Commission Criterium Coupe de l'Amitié  
**Affaire n° R158** - Dossier transmis par la Commission des Jeunes U18 D3 Poule A J4  
**Affaire n° R159** - Dossier transmis par la Commission des Jeunes U15 D2 Poule A J10  
**Affaire n° R160** - Dossier transmis par la Commission Féminine U15 D2 J7  
**Affaire n° R161** - Dossier transmis par la Commission des Jeunes U13 D1 Poule F J5  
**Affaire n° R162** - Dossier transmis par la Commission des Jeunes U13 D2 Poule C J5  
**Affaire n° R163** - Dossier transmis par la Commission des Jeunes U13 D3 Poule F J5  
**Affaire n° R164** - Dossier transmis par la Commission des Jeunes U13 D3 Poule E J5  
**Affaire n° R165** - Dossier transmis par la Commission des Jeunes U18 D2 Poule A J11  
**Affaire n° R166** - Dossier transmis par la Commission Futsal Seniors Futsal Poule A J2  
**Affaire n° R167** - Dossier transmis par la Commission Futsal Seniors Futsal Poule A J1  
**Affaire n° R168** - Dossier transmis par la Commission Futsal Seniors Futsal Poule B J2  
**Affaire n° R169** - Dossier transmis par la Commission Futsal Seniors Futsal Poule B J3

### DÉCISIONS

**N° R155 : rencontre n°26643856 du 14/04/24 – Seniors D4 : CHAMBEON MAGNEUX 3 – ANZIEUX 2**  
Match perdu par forfait à CHAMBEON MAGNEUX 3, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**ANZIEUX 2**) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art.23.3.2 des règlements du District.  
**N° R156 : rencontre n°26666717 du 14/04/24 – SENIORS D5 : SE. AVANT-GARDE 1 – HAUT PILAT 2**

Match perdu par forfait à HAUT PILAT 2, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**SE. AVANT-GARDE 1**) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art.23.3.2 des règlements du District.

**N° R157 : rencontre n°28076024 du 13/04/24 – CRITERIUM COUPE DE L'AMITIE : FIRMINY FAYOL GAFFARD – ASA. CHAMBON FEUGEROLLES**

Match perdu par forfait à FIRMINY FAYOL GAFFARD, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**ASA. CHAMBON FEUGEROLLES**) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) : art. 23.3.2 des règlements du District.

**N° R158 : rencontre n°27650430 du 13/04/24 – U18 D3 : SE. LA METARE – ST JEAN BONNEFONDS**

Match perdu par forfait à ST JEAN BONNEFONDS, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**SE. LA METARE**) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art.23.3.2 des règlements du District.

**N° R159 : rencontre n°26612452 du 14/04/24 – U15 D2 : ST CHARLES VIGILANTE – LA FOUILLOUSE**

Match perdu par forfait à LA FOUILLOUSE, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**ST CHARLES VIGILANTE**) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art.23.3.2 des règlements du District.

**N° R160 /encontre n°27752420 du 06/04/24 – U15 FEMININES D2 : LA FOUILLOUSE – RIORGES**

Match perdu par forfait à RIORGES, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**LA FOUILLOUSE**) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art.23.3.2 des règlements du District.

**N° R161 : rencontre n°27861741 du 13/04/24 – U13 D1 : FC. ST ETIENNE – ST ETIENNE UNITED**

Match perdu par forfait à ST ETIENNE UNITED, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**FC. ST ETIENNE**) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) : art. 23.3.2 des règlements du District.

**N° R162 : rencontre n°27861369 du 13/04/24 – U13 D2 : SE. LA METARE – ST ETIENNE UNITED**

Match perdu par forfait à ST ETIENNE UNITED, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**SE. LA METARE**) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) : art. 23.3.2 des règlements du District.

**N° R163 : rencontre n°27834922 du /04/24 – U13 D3 : ASTREE – HAUT PILAT**

Match perdu par forfait à ASTREE, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**HAUT PILAT**) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) : art. 23.3.2 des règlements du District.

**N° R164 : rencontre n°27835103 du /04/24 – U13 D3 : SE. LA METARE – RIVE DE GIER**

Match perdu par forfait à RIVE DE GIER, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**SE. LA METARE**) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) : art. 23.3.2 des règlements du District.

**N° R165 : rencontre n°26536949 du 13/04/24 – U18 D2 : ST PRIEST EN JAREZ – ST JUST ST RAMBERT**

Match perdu par forfait à ST JUST ST RAMBERT, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**ST PRIEST EN JAREZ**) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art.23.3.2 des règlements du District.

**N° R166 : rencontre n°27856903 du 07/03/24 – FUTSAL SENIORS PHASE 2 : L'OUVERTURE 2 – ST CHAMOND FEU VERT**

Match perdu par forfait à ST CHAMOND FEU VERT, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**L'OUVERTURE 2**) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art.23.3.2 des règlements du District.

**N° R167 : rencontre n°27856902 du 22/03/24 – FUTSAL SENIORS PHASE 2 : MOULINS YZEURE – ST CHAMOND FEU VERT**

Match perdu par forfait à ST CHAMOND FEU VERT, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**MOULINS YZEURE**) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art.23.3.2 des règlements du District.

**N° R168 : rencontre n°27857220 du 11/03/24 – FUTSAL SENIORS PHASE 2 : BLAVOZY – ROANNE FUTSAL**

Match perdu par forfait à ROANNE FUTSAL, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**BLAVOZY**) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art.23.3.2 des règlements du District.

**N° R169 : rencontre n°27857224 du 14/03/24 – FUTSAL SENIORS PHASE 2 : ROANNE FUTSAL – RIVE DE GIER 2**

Match perdu par forfait à RIVE DE GIER 2, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**ROANNE FUTSAL**) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art.23.3.2 des règlements du District.

### AMENDES

#### Amende pour forfait général

560559 ANZIEUX	50 €
516403 GRAND CROIX LORETTE	50 €
554178 ST CHAMOND FEU VERT	75 €

#### Amende pour forfait simple

546352 CHAMBEON MAGNEUX	50 €
549920 HAUT PILAT	50 €
539846 FIRMINY FAYOL GAFFARD	100 €
516407 ST JEAN BONNEFONDS	30 €
513357 LA FOUILLOUSE	30 €
547504 RIORGES	30 €
581623 ST ETIENNE UNITED	30 €
581623 ST ETIENNE UNITED	30 €

548879	ASTREE	30 €
500153	RIVE DE GIER	30 €
523656	ST JUST ST RAMBERT	30 €
554178	ST CHAMOND FEU VERT	50 €
554178	ST CHAMOND FEU VERT	50 €
564303	ROANNE FUTSAL	50 €
500153	RIVE DE GIER	50 €

---

### RÉCEPTION DOSSIER

#### **- Affaire n°48**

**Dossier transmis par la Commission des Jeunes U18 D1**

**VILLARS, 527379 - ST CHAMOND, 592282**

**Match n°26512680 du 06/04/24**

Suite au rapport de l'arbitre officiel, M. JUAN Kelyan, celui-ci a décidé de mettre fin à la rencontre à la 49<sup>ème</sup> minute, suite à la grave blessure d'un joueur de l'équipe de VILLARS nécessitant l'intervention des pompiers.

L'intervention des secours et l'évacuation du blessé étant supérieure à 45 minutes, l'arbitre a décidé de mettre fin à la rencontre.

#### DÉCISION

La CR décide : match à rejouer

Dossier transmis à la Commission des Jeunes pour reprogrammation

Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel, devant la commission d'appel compétente dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 36.4 des règlements Sportifs du District de la Loire et de l'article 190 des RG de la FFF

*J'ai une question ...*

**« Suite à un manque de joueurs disponibles, je veux demander le report du match sur un jour du mois prochain qui n'a pas de programmation »  
Comment procéder ?**



#### **ARTICLE 33 - HEURES OFFICIELLES ET DATES**

**(règlements sportifs DLF)**

**Sur la même journée officielle, des clubs peuvent se mettre d'accord pour changer l'heure et/ou avancer la date du match, mais en aucun cas la repousser, sauf en D4 et D5, à l'appréciation de la commission senior.**

*Dans ce cas précis, seule modification possible : demander au club adverse d'avancer la rencontre, puis après avoir trouvé une date, demander à la commission de valider cette proposition.*